

FAHRRADTAGESKARTE DELUX RLP

Gamme NRB

Champ d'application	Carte vélo journalière valable dans les trains (RE et RB) entre Igel(Gr) et Koblenz ainsi qu'entre Trier Hbf et Saarbrücken Hbf. Non valable dans les trains grandes lignes (Fernverkehr) DB (ICE, IC, EC, TGV etc.). Elle permet le transport d'un vélo du lundi au vendredi avant 9 :00 h en Rhénanie-Palatinat.	
Bénéficiaires	Tout voyageur sans restriction peut emmener un vélo classique, à charger, transborder et décharger obligatoirement par lui-même	
Catégorie de titre	Carte vélo de 2 ^e classe	
Prix / Réduction	Prix forfaitaire par vélo en EUR: <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>6,50</td></tr></table>	6,50
6,50		
Enfants	/	
Validité	1 jour, jusqu'au lendemain 3 :00 h Validité Elle permet le transport du vélo du lundi au vendredi avant 9 :00 h en Rhénanie-Palatinat. La carte vélo RLP n'est valable que sur présentation d'un titre de transport valable pour le voyageur.	
Surclassement	Non	
Changement d'itinéraire	Non	
Interruption de voyage	Autorisée, dans la limite de validité du titre du voyageur accompagnant le vélo; reprise du voyage à la gare d'interruption ou à une gare en aval	
Suppléments	-	
Echange	Non	
Remboursement	Non	
Canaux de vente	- Guichets des gares CFL ouvertes à l'émission de titres de transport du trafic international - CallCenter CFL (2489 2489)	
Responsabilité	Le transporteur n'est responsable des vélos transportés que dans le cadre du transport de colis à main (Art. 33 – 35 CIV) Le voyageur doit protéger et assurer lui-même son vélo contre le vol et l'endommagement Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les bagages non enlevés du vélo par le voyageur. Il en est de même pour tout équipement amovible qui ne fait pas partie intégrante du vélo tel que gourde, pompe à vélo, tachymètre, ordinateur de vélo, etc.	

Particularités / Remarques	L'offre de places vélo dans les trains est limitée et le transport des vélos ne peut se faire que si le train à emprunter offre des capacités suffisantes et que le personnel de bord l'autorise Le voyageur doit assurer lui-même le chargement, le transbordement éventuel et le déchargement de son vélo
-----------------------------------	--